

Pour ceux qui
 ont été très méchants!



La mobilité des agents à l'inrap ... face à l'immobilisme de la Direction

Mardi 8 novembre 2016 était organisée une réunion au siège de l'Inrap pour parler de la mobilité des agents. Cette réunion était la deuxième après celle du 05/03/2015, c'est-à-dire il y a 1 an et 8 mois ! Cette dernière avait été présidée par le directeur-général adjoint qui avait pu recueillir les revendications syndicales sans y apporter aucun début d'élément de réponse, renvoyant une prochaine réunion aux calendes grecques et ce pour un sujet pourtant extrêmement sensible et important pour les agents.

Ce cycle de réunions fait suite à trois événements :

- La politique de l'Inrap de ne plus embaucher de CDD, et donc d'un déplacement des agents CDI sans limite d'espace et de temps, sans aucune préparation.
- Une mobilisation des agents d'Aquitaine qui ont déposé un préavis de grève en décembre 2014 sur le sujet suite à des non possibilités de retour dans leur région d'origine à court terme.
- Les résultats catastrophiques de différentes enquêtes RPS au niveau régional et national.

Nous pouvons croire (serions-nous encore un peu naïfs ?) que la Direction Générale avait pris conscience de l'état des agents et décidé de prendre les choses en mains. Après 1 an et 8 mois de réflexion, nous attendons qu'elle nous fasse quelques propositions ! Et bien non ! Tout

d'abord, aucun document n'avait été transmis aux organisations syndicales pour pouvoir la préparer (ça commençait mal !). Ensuite, le principal interlocuteur que nous devons avoir, M. Odet Vincenti (ex-DIR GSO), missionné sur ce problème depuis 6 mois, n'était pas présent car en congés ! Enfin, le DGD-adjoint, ne s'est présenté qu'une heure après le début de la réunion pour au final repartir une demi-heure plus tard, en claquant la porte suite à une passe d'arme avec un représentant syndical ! Au final, nous nous sommes retrouvés uniquement face aux DRH et DRH adjoint, qui, n'ayant visiblement pas travaillé sur le sujet, n'avaient aucune proposition à nous faire et n'avaient même pas de chiffres à nous présenter, si ce n'est les maigres indicateurs contenus dans le bilan social 2015¹ !

Cette réunion s'est résumée à une série de revendications de chaque syndicat, souvent proches les unes des autres (récupération de temps, indemnité dès le premier jour de déplacement hors domicile compté en jour et non en nuitée, application des «75/25»², tableau de planification national accessible à tous les agents via intranet...), que le DRH et le



DRH adjoint ont consciencieusement notées dans leur petit cahier ! Petit cahier qui dort bien au chaud dans le confortable bureau de la Direction des Ressources Humaines et qu'il va bien falloir à un moment réveiller, notamment pour rédiger le relevé de conclusion de la réunion que les organisations syndicales attendent depuis 1 mois. Pour finir aucune date n'a été avancée pour une prochaine réunion !

Au final, cette réunion fut une mascarade complète et a montré le mépris total de la Direction pour ses agents et les organisations syndicales qui les représentent. Alors que tous les indicateurs sont au rouge, qu'attend-elle, au juste, pour agir enfin concrètement ? Seul le dialogue social, sinon la mobilisation des agents, permettront d'avancer sur ce sujet ô combien important pour notre santé et la reconnaissance de la pénibilité de notre travail, à l'heure où les plus anciens d'entre nous se rapprochent péniblement de la retraite, complètement usés mentalement et physiquement !

Pour cela, il faut que la Direction de l'Inrap, prenne réellement la mesure du problème car il ne suffit pas de faire le constat et l'analyse des RPS et ne rien faire derrière pour y remédier. Il en va de son entière responsabilité d'employeur que nous ne manquerons pas de rappeler au plus haut niveau.

1) En 2015, 248 agents ont bénéficié de l'indemnité hors résidence (+ de 60 nuitées), dont plus de 45% (112 agents) ont dépassé les 100 nuitées (soit plus de 6 mois de grand déplacement !). 23% de ceux-ci (soit 58 agents) proviennent de GSO. 42% sont en cat.3 et 32% en cat.2, c'est-à-dire 3 agents sur 4 !

2) 75/25 ou IOTSA (Impact de l'Organisation du Travail sur la Santé des Agents) : Mise en œuvre de dispositifs d'alternance et de diversification des tâches.



Le syndicat : Un outil au service de la transformation sociale

« ...le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'oeuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste »

Charte d'Amiens 1906

Le mouvement contre la loi travail a été le révélateur d'une réelle crise de défiance envers les organisations politiques, associatives mais aussi syndicales. Il a montré une volonté forte de démocratie et de prise en compte de ce que vivent les salarié-es au quotidien. A Solidaires, nous cherchons depuis longtemps un fonctionnement le plus horizontal possible, construit et nourri par la base. Ce qui s'est passé ces derniers mois démontre qu'il faut continuer à travailler dans cette direction pour construire le syndicalisme de demain. Avec la précarité, le développement de la sous-traitance, le chômage de masse, il y a beaucoup de salarié-es qui ne connaissent pas les syndicats ou ne se reconnaissent pas dans leurs manières d'agir. Le salariat a changé et face à cela, les modes d'organisation classiques, réduits aux seules branches d'activité, ne sont plus adaptés. Pour répondre à ces enjeux, nous devons être en capacité de faire évoluer notre outil syndical, toujours en lien avec l'ensemble du mouvement social.

Si le syndicalisme doit bouger pour répondre à ces enjeux, il reste un instrument absolument nécessaire sur les lieux de

travail. Et les nombreux et nouveaux contacts que nous avons eus dans cette période de lutte montrent que ce constat est partagé. Face aux suppressions d'emploi, aux remises en cause de nos droits, aux abus des patrons, les stratégies de « débrouille » individuelle ne peuvent être une solution efficace. Nous avons besoin d'un outil pour mieux nous défendre, individuellement et collectivement.

Cet outil, c'est le syndicat ! Il a une double fonction : la **défense des revendications** des salarié-es quelle que soit leur entreprise ou leur statut, et la **transformation sociale**, c'est-à-dire la possibilité d'agir sur leur environnement professionnel et d'être acteur de leur vie.

Le syndicalisme agit pour réduire les inégalités économiques et sociales, pour permettre l'élévation du niveau de vie du plus grand nombre et prioritairement des plus démunis-es.

Le syndicalisme lutte pour l'amélioration des acquis sociaux, défend les revendications spécifiques de chacun-e tout en cherchant à dépasser la vision sectorielle pour unifier les préoccupations des salarié-es. Le syndicat est une structure regroupant les salarié-es, c'est à dire toutes celles et ceux qui ont un CDI, un CDD, un emploi statutaire, sont en stages, en formation, en intérim, au chômage, en retraite.

110 ans après, la démarche et la construction de l'Union syndicale Solidaires s'inspirent de la Charte d'Amiens et toujours de son projet : défense immédiate des salarié-es, transformation sociale et contre-pouvoir !

Nous sommes, non seulement par principe mais aussi par expérience, attaché-es à l'indépendance des organisations syndicales vis-à-vis de tous les partis qu'ils soient au pouvoir ou non. **Ce n'est pas un apolitisme**, c'est un engagement à maintenir dans toutes les conditions notre rôle de défense intransigeante des revendications et à partir de là notre aspiration à la transformation fondamentale des rapports sociaux, conviction renforcée dans cette période où il y a tant de reniements.

C'est cette indépendance qui est la seule garante de la capacité réelle du mouvement sociale à peser, pour construire les rapports de force et imposer ensemble un autre partage des richesses dans un monde plus solidaire et plus égalitaire !

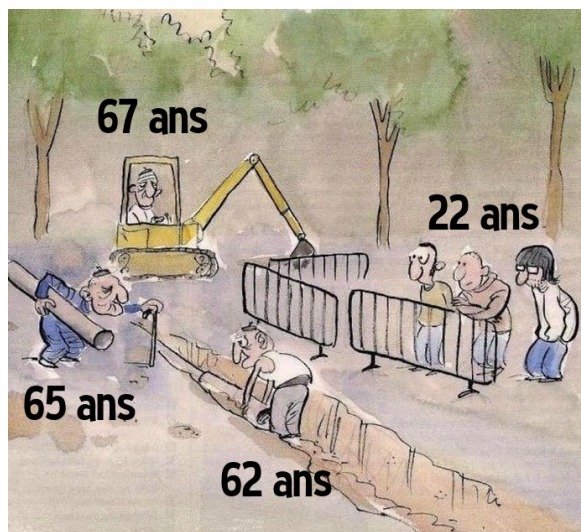


Les passagers de la machine à remonter le temps (de travail)

Cela fait plusieurs décennies, qu'avec obstination, le MEDEF a entrepris de mettre au point une machine qui permettrait de remonter le temps social.

Son objectif ? Le retour à l'âge d'or du capitalisme industriel. Une époque où nulle réglementation ne venait entraver l'exploitation du travail. Une période où le temps de travail « librement » négocié entre un ou une salariée et son patron autorisait ce dernier à exiger de sa main d'oeuvre qu'elle travaille jusqu'à l'épuisement de ses forces. A entendre le MEDEF, « impératif de compétitivité » et « entrée dans la société numérique » imposent aujourd'hui des « réformes structurelles » et, au premier titre, la levée du « carcan » d'une réglementation du temps de travail rigide et inadaptée à l'économie contemporaine.

Ce projet d'entrée dans la « modernité » néolibérale a trouvé des zéloteurs chez la plupart



des candidats et des candidates plus ou moins déclaré-es aux prochaines élections présidentielles.

Qu'ils se réclament de la droite assumée, de la droite extrême ou de la gauche prétendue, toutes et tous ont une même conviction : les salarié-es doivent travailler plus longtemps !



Bien sûr, ces candidat-es ne sauraient prendre en considération la dimension libératrice que pourrait prendre une réduction générale du temps de travail. Ils partagent cette représentation du monde dans laquelle les salarié-es sont d'abord et principalement des «machines» à produire. Dans un même mouvement, néo-libéraux, sociaux-libéraux, nationaux-libéraux déclarent donc que, dès le début de la législature, rien ne sera plus urgent que de mettre fin aux 35 heures.

Toutefois, aussi symbolique que soit cette mesure et au-delà de l'abolition de la loi, se dessine un autre enjeu, essentiel pour le patronat : la suppression pure et simple de toute référence à une durée légale du travail. Comment y parvenir ? La proposition a été élaborée de longue date par le MEDEF et le dispositif vient d'être institué par l'article 8 de la loi travail du 9 août 2016 :

Les accords d'entreprise (pour les plus grandes) ou les accords de branches (pour les plus petites) permettent désormais de déroger au droit commun.

Pour Dupont-Aignan, Fillon, Le Pen, Macron, (bien entendu, la liste n'est pas exhaustive, certain-es ne se sont pas encore déclaré-es, nul doute qu'on les entendra bientôt), tous veulent généraliser ce modèle, en arrivant au bout du compte à l'individualisation du temps de travail. La suppression de la notion de durée légale du travail permettra ainsi de s'assurer une disponibilité maximum de la main d'oeuvre, une flexibilité totale et la garantie de ne plus avoir à payer des heures

supplémentaires.

Bien entendu, certains choisissent de maintenir la fiction d'une durée maximum. Juppé, par exemple, réclamait le retour aux 39 heures dans les deux ans. Mais, en laissant aux entreprises le soin de négocier et à condition que l'objectif soit d'autoriser le dépassement des 39 heures. Cela aboutit à faire sauter une barrière devenue formelle. Fillon ne veut plus de référence à une durée légale du travail. En la matière, la palme aurait pu revenir à Mariton qui voyait bien la disparition du Code du travail et se serait contenté de quelques principes généraux puisque les entreprises peuvent fixer leurs propres règles.



Et les fonctionnaires ne sont pas en reste ! Ne pouvant voir leur temps de travail négocié au niveau de chaque service, leur horaire hebdomadaire passera jusqu'à 39 heures parfois payées 35 (Fillon). Quant aux enseignants du secondaire le temps de cours effectué devant les élèves serait susceptible d'augmenter de 25%.

D'après un texte du Bulletin Eco Solidaires d'octobre 2016

L'idée recette

Les lentilles au feu de bois

Ingrédients pour 4 personnes : 250 g de lentilles, 4 cordes à piano de diamètre 0,10 mm, sel, poivre

Temps de préparation : 2 mois

- Faire ramollir les lentilles dans de l'eau froide salée durant 2 h
- Allumer le barbecue jusqu'à obtention de braises (n'utiliser que du bois et non du charbon)
- Enfiler les lentilles sur les cordes à piano en les serrant les unes contre les autres délicatement.
- Mettre sur la grille du barbecue 2 minutes
- Saler, poivrer et servir

SUD-Culture-Solidaires, section INRAP
61 rue de Richelieu 75002 PARIS
Tél.: 01.40.15.82.68 - Fax: 01.40.15.85.99
Courriel : sud-culture-solidaires@inrap.fr